

# **Compte Rendu du conseil municipal du 4 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

**Présents** : Mmes Arlette DARBAS, Stéphanie COULOMB et Mrs Thierry BONCOURRE, Claude MAZIERES, Serge DUPRAT, Philippe BONIFAS

**Absents** : Éric ARAUJO

**Pouvoir** : Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Serge DUPRAT

**Secrétaire** : Serge DUPRAT

Mme LOUBIERES Nathalie, secrétaire de Mairie, est présente

## **1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal 12 juillet 2017**

Approuvé à l'unanimité

## **2 – Délibération sur la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (anciennement adjoint administratif 1ère classe) pour une durée hebdomadaire de 17h30 et création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 20h**

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 27 janvier 2016, l'assemblée avait approuvé l'augmentation des heures de la secrétaire, Nathalie LOUBIERES.

En effet, depuis le 1er mars 2016, la secrétaire travaille le mardi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Son contrat étant d'une durée hebdomadaire de 17h30, la rémunération du complément d'heures, soit 2h30, se fait en heures supplémentaires actuellement.

Monsieur le maire informe au conseil l'accord du comité technique du centre de gestion.

Il demande au conseil de se prononcer sur l'augmentation des heures soit d'une durée de 17h30 à 20h hebdomadaire.

Il faut savoir que ces heures comprennent la présence en mairie, les déplacements en sous-préfecture, en trésorerie, à la poste et aux conseils municipaux.

Après discussion, le conseil donne un avis favorable.

## **3 – Délibération sur la participation de mise en concurrence organisées par le CDG 31 pour la mise en place de contrats groupe d'assurance statutaire**

Monsieur le maire informe le conseil de la correspondance du Centre de Gestion concernant la participation de mise en concurrence des contrats groupe d'assurance statutaire de 2019 à 2022 organisée par le centre de gestion.

En effet, ces contrats ont vocation à :

- être gérés en capitalisation,
- permettent la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures (CNRACL) dans le cadre de congés de maladie ordinaire, congés de longue maladie et congés de longue durée, temps partiel thérapeutique, congés maternité, paternité, maladie ordinaire, accident de service,
- permettent la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps est

inférieur à 28 heures hebdomadaires (IRCANTEC) et des risques afférents aux agents non titulaires dans le cadre du congé de maladie ordinaire, congés de grave maladie, accident de service, congés maternité, paternité).

Après discussion, le conseil donne un avis favorable à cette mise en concurrence.

#### **4 – Délibération sur la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA organisée par l'AMF**

Monsieur informe le conseil du courrier de l'AMF (Association des Maires de France) concernant l'appel à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA.

En effet, l'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'IRMA, l'un des ouragans les plus dévastateurs jamais enregistrés dans la zone Caraïbes via les ONG déjà mobilisées.

Après discussion, le conseil décide de faire un don de 100 €

Nathalie LOUBIERES précise qu'une décision modificative sera nécessaire au compte 6748 d'un montant de 100 €.

#### **5 – Décisions modificatives**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de mairie

Cette dernière informe le conseil de plusieurs opérations d'ordre concernant :

- les imputations budgétaires 168751 et 276351 : il est nécessaire de modifier les montants, suite des constats d'emprunt pour le pool routier même si la commune autofinance.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 168751 : autres dettes du GFP	13 406,25 €	
D 276351 : créances sur GFP de rattachement		13 676,75 €
Total D 041 : opérations patrimoniales	13 406,25 €	13 676,75 €
R 168751 : autres dettes du GFP		13 676,75 €
R 276351 : Créances sur GFP de rattachement	13 406,25 €	
Total R 041 opérations patrimoniales	13 406,25 €	13 406,25 €

– les écritures concernant les travaux de la fontaine Delbuc qui seront imputés au compte 2138 au lieu du 21318 d'un montant de 1500 €

– Prévoir au compte 6748 le montant de 100 € (don IRMA)

## **6 – Délibération pour acter une mission de maîtrise d'œuvre à un architecte pour la réalisation du permis de construire des travaux de l'église**

Comme évoqué au conseil du 17 juillet, il est nécessaire d'acter une mission de maîtrise d'œuvre à un architecte pour la réalisation du permis de construire des travaux de toiture de l'église.

En effet, la commune a effectué le diagnostic auprès de l'architecte PERON mais peut demander auprès d'autres architectes habilités bâtiment de France des devis d'élaboration de permis de construire.

Claude MAZIERES soulève l'inconvénient des bâtiments de France concernant les travaux qui sont plus onéreux. Demande de revoir ce projet et faire une étude de chiffrage entre le classement et le non classement.

Après discussion, le conseil décide d'ajourner cette question afin d'analyser le projet.

## **7 – Délibération sur la mise en place d'une prime aux lauréats d'examens avec mention**

Monsieur le maire informe le conseil de la demande orale d'une famille de Puydaniel concernant une éventuelle prime suite à la réussite du bac de leur enfant avec une mention.

Monsieur le maire informe le conseil qu'après des recherches, il est possible d'attribuer des primes avec un montant non imposé.

Claude MAZIERES demande l'origine de cette prime.

Après discussion, le conseil décide de voter contre avec deux abstentions (Claude MAZIERES et Arlette DARBAS)

## **8 – Délibération sur l'achat de panneaux zéro phyto**

Monsieur le maire informe le conseil de la correspondance de la communauté de communes Lèze Ariège sur la participation financière des communes pour l'acquisition de panneaux « zéro phyto ».

Monsieur le maire donne la parole à Serge DUPRAT qui a assisté à une réunion cet après-midi à la communauté des communes Lèze Ariège. L'achat de matériels favorisant le désherbage manuel.

Il a été évoqué également la mise en place de panneaux zéro phyto.

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas faire l'acquisition de panneaux zéro phyto. Des affiches seront juste installées.

## **9 – Délibération sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Patrimoine pour l'organisation de la foire aux plantes, arbres, produits régionaux et artisanat**

Monsieur le Maire informe au conseil que l'Association Patrimoine pérennise la traditionnelle foire aux plantes, arbres, produits régionaux et artisanat au mois de novembre 2017.

Il rappelle que la commune avait attribuée pour l'année 2016 une subvention exceptionnelle à cette manifestation.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette aide financière exceptionnelle.

Après un débat, le conseil décide d'allouer la somme de 1 000 € à l'Association Patrimoine pour l'organisation de la foire aux plantes le 5 novembre 2017. Monsieur le maire précise, tout de même, que cette somme ne sera pas attribuée dans le cas où la manifestation serait annulée.

On notera qu'Arlette DARBAS et Claude MAZIERES s'abstiennent à cette décision.

## **10 – Délibération sur la mise en concurrence par le SDEHG pour le tarif bleu**

Monsieur le Maire informe le conseil de la correspondance du syndicat d'électricité.

Intervention de Claude MAZIERES qui souhaite une précision sur les bénéficiaires de ce tarif bleu.

Monsieur le maire informe que le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité relatif aux tarifs « bleus » (puissances inférieures ou égales à 36 KVA) auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres.

Le SDEHG lance cette consultation pour une durée de deux ans.

Après discussion, l'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer au dudit groupement de commandes relatif aux tarifs « bleus » et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes par l'achat d'électricité, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issu du groupement de commandes relatif aux tarifs « bleus », pour le compte de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

## **11 – Réflexion sur le devis de remplacement du clavier de l'alarme de la salle des fêtes**

Monsieur le maire rappelle que, lors du conseil municipal du 12 juillet, il avait été décidé de ne pas donner suite au devis de remplacement du clavier de l'alarme de la salle des fêtes. En effet, suite à un devis, trop élevé, le conseil avait privilégié l'achat de deux nouveaux badges.

Lors de la commande des deux badges, monsieur le maire informe le conseil avoir eu un nouveau devis de l'entreprise AEP. Cette dernière propose un clavier LCD avec lecteur de badge intégré non tactile au tarif de 210 € HT soit 252 € TTC.

Après discussion, le conseil décide d'annuler la commande des deux badges supplémentaires et approuve le devis du changement de clavier pour un montant de 252 € TTC.

## **12 – Réflexion sur la mise en place d'une borne Textile-Linge-Chaussures**

Monsieur informe le conseil de la correspondance de la Communauté de communes Lèze-Ariège concernant la mise en place d'une borne TLC (Textile Linge Chaussures). En effet, l'éco-organisme ECO-TLC permet de disposer d'outil de recensement, de communication et de percevoir des aides à la communication.

Après discussion, le conseil propose d'accepter la mise en place de cette borne TLC sur la place du village à côté de la colonne à verres

### **13 – Informations du maire**

- Rencontre des maires ruraux avec le préfet : Les emplois aidés seront exclusivement réservés aux écoles et au cas par cas.
- Les fossés du haut village ont été refaits pour un coût de 230 €. Toutefois, il faut rajouter le prix de remplissage pour le gasoil.

Rencontre avec Colomiers Habitat concernant l'entretien du talus ainsi que la bande enherbée jouxtant les logements sociaux. Un accord a été conclu concernant l'entretien : la commune assurera l'entretien de ce talus, de la bande enherbée. De plus, l'entretien du parc social sera effectué par les agents communaux. Une participation annuelle de Colomiers Habitat sera donnée à la commune.

- L'éclairage public de la route de Caujac a été rénové.
  - Les travaux de réfection du chemin du cimetière ont débuté ce jour soit le 4 octobre.
  - Subvention du château : La commission est reportée au mois de novembre ou décembre.
- Monsieur le maire rencontre Mr MERIC (Président du Conseil Départemental) le 9 octobre afin d'argumenter sur ce dossier qui devient urgent.
- Monsieur le maire demande que les volets de l'étage de la mairie soient installés. Intervention de Claude MAZIERES qui informe qu'ils sont prêts et qu'ils ne manquent, uniquement, à les caler pour les installer.
  - La rentrée de l'école, en musique, s'est bien déroulée.
  - Monsieur le maire rappelle
- \* l'aligot organisé par le comité des fêtes samedi 7 octobre
  - \* la fête du canard le samedi 14 octobre dont les bénéfices seront versés aux écoles

### **14 – Questions diverses**

- Arlette DARBAS s'interroge sur le cadeau des aînés et habitants
- \* Une discussion suivie d'un vote décide :
  - \* le repas des aînés est maintenu
  - \* le cadeau des aînés n'est pas pérennisé pour cette année avec 2 voix pour le maintien (Arlette DARBAS et Claude MAZIERES) contre 6 voix CONTRE
  - \* le cadeau des habitants n'est pas pérennisé avec une voix POUR (Arlette DARBAS) contre 7
  - \* Une ébauche de la gazette a été envoyée à l'ensemble des élus. N'hésitez pas à vous manifester.
- Intervention de Thierry BONCOURRE qui s'interpelle sur le remerciement à la personne qui a fourni la barre de soutien pour la boîte aux lettres.

- Claude MAZIERES :
- \* propose de déplacer le fraisât à l'arrière de la salle des fêtes
  - \* Informe que les habitants du lotissement Saint Sernin ne respectent pas le sens de circulation à savoir la sortie. La rue de la mairie est souvent empruntée au lieu du chemin du cimetière. Est il possible d'installer un sens interdit au niveau de la famille SANDRE Patrick ; Intervention de Mr le maire et Thierry BONCOURRE qui informe qu'un panneau interdiction de tourner à gauche est situé à la sortie du lotissement. Monsieur le maire contactera, tout de même, Mr PUCHOIS (Président de l'association du Lotissement)

Séance levée à 21h50